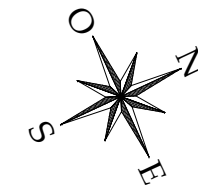


**HALL 2**  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° 201 au Rez-de-chaussée

ENTREE	2.80 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	22.36 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	11.82 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	5.33 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	2.13 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>44.44 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	4.86 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>49.30 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

Prise RJ45	Sèche-serviettes
Volet roulant	Radiateur
Volet battant	Réfrigérateur
Soffite/Faux-plafond	Lave vaisselle
Garde-corps	Lave linge
Tableau électrique	Cuisson
Placard	Retombée de poutre



Nota : Les surfaces de placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées de poutre, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

Indice 0 Septembre 2018

Echelle: 0 0.5 1 2

Cabinet François de Alexandris